

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) 2015/830)

# **PHALANX Cyromazin liquide**

\_\_\_\_\_

# 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit 5257

Synonymes CHZB0061

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Larvicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la Lactipar AG

société/entreprise Rengglochstrasse 38 CH-6012 Obernau-Luzern

Tel. +41 41 320 93 88 Fax +41 41 320 93 90 www.lactipar.ch info@lactipar.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** +41 44 251 51 51 (Tox Center)

24h-Notruf: 145

Date d'émission 16.07.2015/JM

Version 001

# 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318

**Information complémentaire** Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre,

voir section 16.

PHALANX Cyromazin liquide Date d'impression 21.01.2022 1 / 9

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence P301+P312: EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P280c: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin.

Conseil supplémentaire Aucun(e).

Identificateur de produit 2,2' -oxybisethanol; diethylene glycol, No.-CAS 111-46-6, No.-CE

203-872-2

Acetic acid, No.-CAS 64-19-7, No.-CE 200-580-7 Milchsäure 80%, No.-CAS 79-33-4, No.-CE 201-196-2

**2.3. Autres dangers** Pas d'information disponible.

# 3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique Larvicide.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
2,2' -oxybisethanol; diethylene glycol	20% - 25%	Acute Tox. 4 H302	NoCAS: 111-46-6 NoCE: 203-872-2 NoIndex: 603-140-00-6
Acetic acid	2.5% - 5%	Skin Corr. 1A H314, Flam. Liq. 3 H226 [CSk1A: C ≥ 90 %   CSk1B: 25 % ≤ C < 90 %   CSk2: 10 % ≤ C < 25 %   CEy2: 10 % ≤ C < 25 %], Notes B	NoCAS: 64-19-7 NoCE: 200-580-7 NoIndex: 607-002-00-6
Milchsäure 80%	5% - 10%	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315	NoCAS: 79-33-4 NoCE: 201-196-2

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses** Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas

graves.

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact.

Consulter un ophtalmologiste.

**Ingestion** Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter

immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer

l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés N'importe lequel.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de

sécurité

Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-

secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel. Assurer une

ventilation adéquate.

Conseils pour les secouristes

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent

pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

### 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'ingestion, l'exposition prolongée des yeux et de la peau, et l'inhalation de toute vapeur générée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Protéger du gel. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver à une température supérieure à 10 °C. Conserver dans le conteneur d'origine. Classe de stockage:12.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

# 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Diethylene glycol (CAS 111-46-6)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs) Acetic acid (CAS 64-19-7)

Acetic acid (CAS 64-19-7)
Switzerland - Occupational
Exposure Limits - TWAs - (MAKs)
Switzerland - Occupational
Exposure Limits - STELs - (KZWs)

10 ppm TWA [MAK] 44 mg/m3 TWA [MAK] 40 ppm STEL [KZW] 176 mg/m3 STEL [KZW]

10 ppm TWA [MAK] 25 mg/m3 TWA [MAK] 20 ppm STEL [KZW] 50 mg/m3 STEL [KZW]

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À

PHALANX Cyromazin liquide

Date d'impression 21.01.2022

professionnelle manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Assurer une ventilation

adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection

respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Gants en Chloroprène. EN 374. Temps de percée: 1 h. Le temps

de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de

protection et il doit en être tenu compte.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

**Risques thermiques** Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Pas de précautions spéciales.

# 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme Liquide.
Couleur Incolore.
Odeur De vinaigre.

**Seuil olfactif** Pas d'information disponible.

pH: 4.3

Point/intervalle de fusion:
Point/intervalle d'ébullition:
Point d'éclair:
Pas d'information disponible.
Pas d'information disponible.
Pas d'information disponible.

Vitesse d'évaporation:Pas d'information disponible.Inflammabilité:Pas d'information disponible.Limites d'explosivité:Pas d'information disponible.Pression de vapeur:Pas d'information disponible.Densité gazeuse:Pas d'information disponible.

**Densité relative:** 1.08 g/ml

**Hydrosolubilité:** Pas d'information disponible. **Coefficient de partage (n-** Pas d'information disponible.

octanol/eau):

**Température d'auto-** Pas d'information disponible.

inflammabilité:

**Température de décomposition:** Pas d'information disponible. **Viscosité:** Pas d'information disponible.

Dangers rélatifs à la combustion

et à l'explosion:

non dangéreux(se)

Propriétés comburantes Aucun(e)

#### 9.2. Autres informations

Pas d'information disponible.

**Produit** 

#### 10. Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité** Pas d'information disponible.

**10.2. Stabilité chimique** Stable à température et pression ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas d'information disponible.

**10.4. Conditions à éviter** Ne pas congeler. Cristallisation à 5 °C.

**10.5. Matières incompatibles**Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins

et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6. Produits de décomposition

dangereux

Aucun raisonnablement prévisible.

## 11. Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Diethylene glycol (CAS 111-46-6)

Dermal LD50 Rabbit = 11890 mg/kg (NLM\_CIP)
Oral LD50 Rat = 12565 mg/kg (NLM\_CIP)

Acetic acid (CAS 64-19-7)

Dermal LD50 Rabbit = 1060 mg/kg (JAPAN\_GHS) Inhalation LC50 Rat = 11.4 mg/L 4 h(NLM\_CIP) Oral LD50 Rat = 3310 mg/kg (JAPAN\_GHS) **Propanoic acid, 2-hydroxy-, (S)- (CAS 79-33-4)** Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (IUCLID) Oral LD50 Rat = 3730 mg/kg (IUCLID)

**Corrosion/irritation cutanée** Irritation légère de la peau.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation

respiratoire/cutanée

Aucun(e).

**Cancérogénicité** Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

**Toxicité pour la reproduction** Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la

reproduction.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration Donnée non disponible.

**Expérience chez l'homme** Donnée non disponible.

# 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité Donnée non disponible.

Diethylene glycol (CAS 111-46-6)

EU - Ecolabel (66/2010) -

Detergent Ingredient Database -Anaerobic Degradation

EU - Ecolabel (66/2010) -

Detergent Ingredient Database -

Aerobic Degradation

Acetic acid (CAS 64-19-7) EU - Ecolabel (66/2010) -

Detergent Ingredient Database -

Anaerobic Degradation

EU - Ecolabel (66/2010) -

Detergent Ingredient Database -Aerobic Degradation

Ecotoxicity - Freshwater Fish -

Acute Toxicity Data

Ecotoxicity - Water Flea - Acute

**Toxicity Data** 

Biodegradable under anaerobic conditions.

Inherently biodegradable according to OECD guidelines.

Biodegradable under anaerobic conditions.

Readily biodegradable according to OECD guidelines.

96 h LC50 Pimephales promelas: 79 mg/L [static] 96 h LC50 Lepomis macrochirus: 75 mg/L [static]

48 h EC50 Daphnia magna: 65 mg/L [Static]

Propanoic acid, 2-hydroxy-, (S)- (CAS 79-33-4)

Ecotoxicity - Freshwater Fish -96 h LC50 Brachydanio rerio: 320 mg/L [semi-static]

Acute Toxicity Data 96 h LC50 Lepomis macrochirus: 100 - 180 mg/L [static]

96 h LC50 Oncorhynchus mykiss: 100 - 180 mg/L [static]

48 h EC50 Daphnia magna: 240 mg/L Ecotoxicity - Water Flea - Acute

48 h EC50 Daphnia magna: 180 - 320 mg/L [Static] **Toxicity Data** 

12.2. Persistance et dégradabilité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

#### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non

utilisé

Mettre les excédents et les solutions non recyclables à la disposition d'une compagnie d'élimination de déchets connue. No de déchet suivant le CED: 02 01 08. L'origine-clé visé déchets au Catalogue européen des déchets (CED) est une recommandation. En raison des différentes applications en besoins de l'utilisateur peut un autre numéro de la clé de déchets doit être attribué.

**Emballages contaminés** Eliminer comme le produit non utilisé.

## 14. Informations relatives au transport

ADR/RID Non demandé.

**IMDG** Non demandé.

IATA Non demandé.

**Autres Informations** Aucun(e).

## 15. Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE)

No. 1272/2008 (CLP).

Diethylene glycol (CAS 111-46-6)

EU - REACH (1907/2006) - List of

Present

Registered Substances

Acetic acid (CAS 64-19-7)

Switzerland - Volatile Organic

2915.2100

Compounds (VOCs)

EU - Biocides (1451/2007) -

Present

Existing Active Substances

EU - REACH (1907/2006) - List of

Present

Registered Substances

Propanoic acid, 2-hydroxy-, (S)- (CAS 79-33-4) EU - Biocides (1451/2007) -Present

Existing Active Substances

EU - REACH (1907/2006) - List of

Present

Registered Substances

**Produit biocide** CHZB0061

Le produit contient: 8 % N-cyclopropyl-1,3,5-triazine-2,4,6-triamine.

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Non demandé.

PHALANX Cyromazin liquide Date d'impression 8/9 21.01.2022

#### 16. Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP)

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires

graves.

H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves.

**Autres informations** 

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette. Ne pas appliquer sur l'animal.

Mode d'emploi

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.